

**AVIS PUBLIC
PROJET DE RÈGLEMENT 2777-2020-1
CONSULTATION ÉCRITE**

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2777-2020-1.

Le conseil municipal a adopté, par sa résolution 379-2020, à sa séance du 21 septembre 2020, le projet de règlement 2777-2020-1 modifiant le Règlement de zonage 2368-2010 afin d'ajouter l'usage de services publics et modifier les normes concernant le stationnement et la hauteur dans la zone commerciale résidentielle Df04Cr, dans le secteur de la rue Principale Ouest, entre le chemin Southière et la rue Lévesque.

Par cette même résolution, le conseil a résolu que l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de règlement soit remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable, tel que prévu à l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020.

Les principaux objets de ce projet de règlement sont :

Article	Objet	Zones existantes concernées
1	Enlever le nombre de cases de stationnement minimal pour un usage de service public dans la zone commerciale résidentielle Df04Cr dans le secteur de la rue Principale Ouest, entre le chemin Southière et la rue Lévesque.	Df04Cr
2 a) i)	Permettre la classe d'usages de service public dans la zone commerciale résidentielle Df04Cr dans le secteur de la rue Principale Ouest, entre le chemin Southière et la rue Lévesque.	Df04Cr
2a) ii) et iii)	Augmenter la hauteur maximale à 15 mètres pour un appentis au toit représentant 20 % ou moins de la superficie totale de la toiture seulement dans la zone commerciale résidentielle Df04Cr dans le secteur de la rue Principale Ouest, entre le chemin Southière et la rue Lévesque.	Df04Cr

Ce projet de règlement concerne la zone Df04Cr.

Ce projet de règlement, conformément à la loi et à l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, fait l'objet d'une **consultation écrite** qui se déroulera jusqu'au **13 octobre 2020, 16 h 30**.

Aux fins de cette consultation, les commentaires, approbations ou oppositions relatifs au projet de règlement doivent être transmis par écrit, soit par la poste à : Direction du Greffe et Affaires juridiques, Ville de Magog, 7, rue Principale Est, Magog (Québec) J1X 1Y4, par la chute à courrier de l'hôtel de ville situé à la même adresse, ou encore par courriel à greffe@ville.magog.qc.ca et être reçus au plus tard le 13 octobre 2020, à 16 h 30. Ils seront transmis au conseil avant adoption du règlement.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement, ainsi que le plan de la zone concernée peuvent être consultés sur le site internet de la Ville de Magog au www.ville.magog.qc.ca/avispublics. Une présentation du projet de règlement peut également être consultée sur notre site internet à la même adresse. Toutefois, pour plus d'informations concernant ce projet de règlement, veuillez contacter la Division urbanisme, au numéro 819 843-3333, poste 540.

Le plan de la zone concernée est joint au présent avis.

Donné à Magog, le 23 septembre 2020.


 M^e Marie-Pierre Gauthier,
 Greffière adjointe